



5 place de la mairie
36230 Fougerolles
Tel. 02 54 31 30 55



Fougerolles Indre

Site internet :
Fougerolles36.fr

FOUGEROLLES

Le mot du Maire

Lors de la cérémonie des vœux le 7 janvier dernier, je vous avais dressé le bilan des actions de ces deux dernières années. Elles étaient nombreuses et l'année 2023 sera aussi marquée par des projets ambitieux. Pour en nommer quelques uns, la commune est en cours d'acquisition d'un terrain en face de l'église pour l'aménagement futur d'une aire de jeux pour les enfants. Elle ambitionne par ailleurs, avec le soutien de la Communauté de Communes Val-de-Bouzanne, de mettre en valeur tous nos sentiers de randonnées en les réhabilitant. Une réflexion est en outre en cours sur le devenir des bâtiments récemment acquis route de Fressagne. Une étude par des architectes va aussi être engagée pour le futur aménagement des terrains acquis dans le bourg en vue de la création d'un lotissement. Je remercie ici tous ceux qui ont accepté de nous vendre leur parcelle en vue de cette réalisation. Je rappelle enfin que le PLUI (Plan Local d'urbanisme intercommunal), qui remplace le POS, Plan d'Occupation des Sols, est en cours d'étude. Si vous souhaitez vous renseigner à ce sujet, je vous invite à venir nous rencontrer en mairie.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce premier numéro de l'année 2023 et de bonnes fêtes de Pâques !

Arnaud Denormandie

A NOTER SUR VOTRE AGENDA :

✓ **Jeudi 27 avril, à 14h30**, Rencontre inter-génération à la salle Jenny de Vasson, organisée par l'association Familles Rurales.

✓ **Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945, à 11h00** au monument aux morts.

✓ **Dimanche 28 mai, dès 14h00** Course cycliste—Tour du Val-de-Bouzanne : traversée de notre commune.



Dans ce numéro :

◊ Retour en photos	Pages 2 à 7
◊ Déclarations d'urbanisme	Page 8
◊ Les consignes de tri évoluent Investissements engagés sur 2022	Page 9
◊ Investissements travaux pour 2023 ◊ Tarifs de la location de la salle des fêtes	Page 10
◊ Recensement citoyen ◊ Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier ◊ Petit rappel : Divagation des chiens	Page 11
◊ Du pain à domicile ! ◊ Etat civil ◊ Invitations	Page 12

Retour en photos

Repas des aînés le 4 décembre 2022



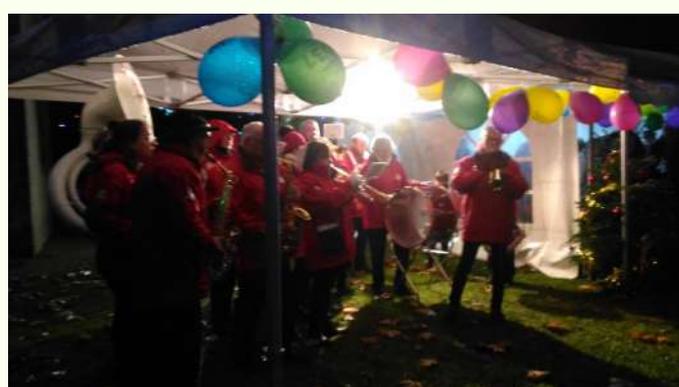
42 "aînés" ont partagé un déjeuner de Noël, préparé par Franck du "Campagnard" et servi par l'équipe municipale. La salle des fêtes Jenny de Vasson s'était faite belle pour recevoir nos invités qui ont pu assister ensuite aux manifestations prévues dans le cadre du Téléthon.

Téléthon



Malgré la pluie et le froid (mais sous les illuminations de Noël !), le public présent a pleinement apprécié :

- Le **concert** donné par les choristes de la **Chorale municipale du Poinçonnet**, aussi professionnels que chaleureux,
- Les **gâteaux et boissons chaudes** proposés par **Familles Rurales** sous une ramée décorée de mille ballons,
- La **fanfare** et ses musiciens dont l'enthousiasme était communicatif,
- Et enfin le très beau **feu d'artifice** tiré à 18h30 !



Retour en photos (suite)

Colis de Noël

25 paniers ont été distribués en décembre. Les producteurs locaux ont été à nouveau sollicités pour cette action :

- Evelyne Plique (Sarzay) : confit d'oignon-figue
- Valérie et Gilles Kupiecki / Ferme du Pré Vert (Vicq-Exempt) : pâté à l'ail des ours, coq au vin
- Christian Ladouche (Fougerolles) : miel
- Claire Courreau / Claire des Prés (Fougerolles) : biscuits et sirops aux plantes
- Serres Denormandie (Fougerolles) : cyclamen
- Vin de Valençay



Noël des enfants le 17 décembre 2022



De nombreux enfants (et parents !) ont participé samedi 17 décembre à **l'arbre de Noël** de Fougerolles, qui s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur, bref dans l'esprit de Noël !

Nos invités ont pu s'émerveiller devant le très beau spectacle de marionnettes "Le voleur de Noël" de la Cie Le chant du ressort. Puis, après être partis à la recherche du Père Noël... les enfants ont eu le plaisir de recevoir leurs cadeaux de sa part, et de se régaler d'un goûter avec chocolats, viennoiseries, chocolat chaud...

Retour en photos (suite)

Vœux du maire le 7 janvier 2023



Une centaine de personnes a assisté samedi 7 janvier à la **Cérémonie des Vœux 2023** à Fougerolles (la première de la nouvelle mandature du fait de la crise sanitaire). Le Maire Arnaud Denormandie a présenté les **actions menées** par la commune durant l'année 2022, ainsi que les **projets** prévus pour 2023.

Suite à notre évènement **Téléthon** du 4 décembre 2022, le chèque de 652,74€ correspondant aux recettes obtenues a été symboliquement remis à Eric Chauvet, coordinateur indrien de l'AFM -Téléthon, par M. le Maire et Angélique Bailly, présidente de Familles Rurales de Fougerolles.



St Vincent—St Blaise le 21 janvier 2023

Après 2 ans d'absence, la **Fête de la St-Vincent – St-Blaise** était donc de retour samedi 21 janvier 2023 ! Au programme de cette belle fête, importante pour notre village : célébration à l'église, procession avec les Saints Corporatifs, distribution des pains bénits, dégustation de la galette, banquet au Campagnard dont ont profité 35 personnes, et enfin un joyeux bal animé par Etienne Denormandie et ses acolytes !



Nadine Champagne avait confectionné des fleurs en papier .

Refrain de la chanson «*Laboureurs et vignerons*» :

Laboureurs et vignerons
Devant Dieu courbons nos fronts
C'est lui dont la main nous donne
Les fruits que mûrit l'automne
Les fruits que nous cueillerons
Laboureurs et vignerons.

Retour en photos (suite)



Mot d'accueil à l'église du Président de l'association : Fabien Lafarcinade

« Bonjour à toutes et à tous,

Nous sommes heureux, après deux années d'absence en raison de la crise sanitaire dûe au Covid, de pouvoir se retrouver dans notre belle église de Fougerolles pour fêter nos saints patrons : St Vincent et St Blaise. Je remercie ici Nadine Champagne qui a confectionné les belles fleurs qui les entourent et toutes celles et ceux qui ont participé à l'organisation de cette journée. Au-delà de la tradition, il y a le plaisir de rendre hommage non seulement à nos deux saints mais aussi aux agriculteurs et à leur travail. Faisons que cette rencontre soit un temps de partage dans la plus grande convivialité et nous témoignerons ainsi de notre amour de la terre et de notre solidarité envers tous ceux qui oeuvrent pour la vie de tous ».



← Merci aux choristes, à Thomas, trompettiste et Véronique Bonnin d'avoir animé la messe.



Un bon moment convivial qui s'est terminé par un bal animé par Etienne Denormandie et son orchestre !

Retour en photos (suite)

Lauréats du concours des maisons fleuries 2022 récompensés lors des vœux de la Municipalité

Nom des lauréats : Brigitte Bonnin, Nadine Champagne, Jean-Luc Patraud, Monique Paul, Vincent Plantureux, Nicole Raveau, Fabienne Sajot, les gîtes du Beau de Varennes (Annie Denormandie) et le restaurant le Campagnard (Franck Saulnier).

La Municipalité remercie chaleureusement tous les participants qui ont contribué à embellir notre village.



Lauréats du concours photo « Jenny de Vasson au fil du temps » dont des prix ont été remis par M. Wolkowitsch le 7 janvier 2023



Photo Martine Coussement



Photo Bernard Chatenet



Photo Frédéric Piget

Photo des Lauréats présents.



Photo Julien Boussard



Photo Franck Berthelot



Photo "Les sorcières de Vasson", Classe CHAAP Ernest Nivet, collègue Condorcet de Levroux



Photo Catherine Berthelot

Randonnée pédestre organisée par Familles rurales le 5 mars 2023

L'association écrit sur son compte Facebook : «Merci aux 278 marcheurs de votre présence. Le soleil, les sourires et nos bénévoles étaient là ! C'est toujours avec un grand plaisir que nous organisons ces moments, pour la bonne humeur et les retours positifs !».



Zoom surChristophe Carrat, paysagiste

Christophe Carrat originaire et natif de la commune de Fougerolles est marié et papa de 3 enfants.

Christophe a commencé à l'âge de 20 ans sa carrière professionnelle au sein de l'établissement Berry-Environnement où il a pu acquérir son expérience pendant 22 ans et suite à la fermeture de celui-ci il en a donc profité pour devenir indépendant et créer sa propre entreprise en 2017 **CARRAT PAYSAGES**.

Le siège de son entreprise se situe à Montabin où il peut compter aussi sur son salarié pour intervenir sur les chantiers de ses clients. Il réalise plusieurs types d'aménagement extérieur comme : la maçonnerie paysagère, l'entretien des espaces verts, les clôtures, les dallages, les créations de bassins, et petits terrassements etc ... que vous pouvez voir sur son Facebook.

Christophe intervient principalement chez les particuliers et parfois les professionnels comme les collectivités aux alentours, dans un rayon de 20-25 kilomètres. Il travaille beaucoup avec le bouche à oreilles et ses clients lui sont fidèles.

Ses plans, ses devis sont gratuits et vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'entretien des espaces verts.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

CARRAT PAYSAGES, 6 route du vignonnnet, Montabin à Fougerolles au 06.77.95.59.58 ou par mail : carrat.paysages@gmail.com et son Facebook [carrat.paysages](https://www.facebook.com/carrat.paysages).



Déclarations d'urbanisme

Il est possible de procéder aux démarches d'urbanisme soit au format papier CERFA (dépôt en Mairie) soit de façon dématérialisée via le lien : <https://gnau32.operis.fr/sdei36/gnau/#>

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Les consignes de tri évoluent !

Des nouvelles consignes de tri des déchets ont été mises en place au 1er janvier 2023, en application de la réglementation nationale. Elles vont permettre notamment de limiter notre empreinte environnementale. En effet, désormais tous les emballages (plastique, carton, métal) se trient et sont donc à mettre dans le conteneur jaune. Ainsi barquettes / films / capsules / sacs en plastique, les tubes de dentifrice, etc... seront recyclables.

Par ailleurs, nous vous annonçons d'ores-et-déjà, l'obligation l'an prochain de collecter séparément les bio-déchets et vous rappelons qu'il vous est possible d'acquérir un composteur auprès de la CDC du Val de Bouzanne (au tarif de 30 €).

Nous restons à votre disposition si vous avez des questions sur les consignes de tri.



Nous vous remercions de tenir informée la commune de tout changement de la cellule familiale. Elle peut en effet engendrer une modification de votre taxe des ordures ménagères.

Investissements engagés sur 2022

... qui se poursuivront sur 2023 :

- Etude de sécurisation et d'aménagement des traversées du Bourg et de Montabin
- Acquisition de terrains
- Changement des portes de l'église

Investissements travaux pour 2023

- Réfection des routes : Les routes de Rochefolle et Ribes seront prioritaires cette année.
- Sécurisation et aménagement de l'étage du Local Technique
- Création d'ouvertures et rénovation de la Salle des Fêtes « Jenny de Vasson »
- Implantation d'une aire de jeux

Tarifs de location de la salle des fêtes Jenny de Vasson

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE Au 1^{er} mars 2023		
ETE – 1er Mai au 31 Octobre		
Particulier	De Fougerolles	90.00 €
	De l'extérieur	180.00 €
Association, Entreprise	De Fougerolles	A titre gracieux
	De l'extérieur	180.00 €
HIVER – 1^{er} Novembre au 30 Avril		
Particulier	De Fougerolles	120.00 €
	De l'extérieur	200.00 €
Association, Entreprise	De Fougerolles	A titre gracieux
	De l'extérieur	200.00 €

✓ Le montant de la caution est de 500 €.

✓ Une pénalité d'insuffisance de remise en état des lieux de 50,00 € sera demandée si la salle n'est pas correctement nettoyée.

✓ La location à titre gracieux aux autres collectivités est accordée, et dans la limite d'une fois par an, aux agents de la commune.

Recensement citoyen

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac...) et on vous réclame une attestation de recensement citoyen, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ?

Il est possible de faire le recensement à la mairie de votre domicile, ou en ligne.



Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier.

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, dès 2023, pour l'ensemble des ménages. **Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues.** Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « [Gérer mes biens immobiliers](#) » du site impots.gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ou de problème d'accès aux services en ligne, vous pouvez appeler le **0 809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 Euros par local pourra être appliquée.

Petit rappel : Divagation des chiens

Toute personne a le droit de circuler tranquillement sur nos routes communales sans voir surgir un chien qui aboie ou court après elle.

En cas d'incident, nous vous rappelons que c'est le propriétaire qui sera tenu pour responsable.

Du pain à domicile !

La boulangerie de Mers-sur-Indre «Au petit pain triomphant» vous informe qu'elle organise une tournée sur notre commune les mercredis et samedis en fin de matinée. Si vous êtes intéressé par une livraison de pain à domicile, vous pouvez contacter Séverine et Pascal en composant le 02 54 48 30 34.

Le couple remercie Philippe Bailly de son soutien dans ce projet.



Etat civil

Décès et inhumation :

Michel LABAURIE ; Denise LACOFFRETTE, née DELCAMBRE ; Guy PRIN.

Naissance :

Estelle GAUDENS DÉCOUX

Événements culturels

✓ Exposition de peinture de Benoît Fabioux du 26 juin au 27 juillet 2023, Abbaye de Varennes.

✓ Les 9, 11 et 12 août à 20h30 à l'Abbaye - Théâtre : "Alors, c'est vrai ? Vérités et contre vérités sur Varennes", avec Charles Leys et deux autres comédiens;

Site internet : <https://www.abbayedevarennes.fr/>



Peinture de Benoît Fabioux

A bientôt !

Rédaction : Christiane, Claire, Fanny, Sandrine.

Merci à Virginie pour les informations fournies.